



## Surveillance des maladies à caractère professionnel

Rouchaud A.<sup>1</sup>, Debarre J.<sup>1</sup>, Fernet F.<sup>2</sup>, Renaudie N.<sup>2</sup>, Homère J.<sup>3</sup>, Delezire P.<sup>3</sup>, Fouquet A.<sup>3</sup>, Garras L.<sup>3</sup>, Chatelot J.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA)

<sup>2</sup> Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Nouvelle-Aquitaine

<sup>3</sup> Santé publique France, Direction Santé Environnement et Travail

Les **Maladies à caractère professionnel (MCP)** regroupent l'ensemble des pathologies que tout médecin et plus particulièrement les médecins du travail, identifient lors de la visite médicale comme étant en lien avec l'activité professionnelle, sur la base de son expertise. Ces maladies n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance au moment de la visite. De fait, elles échappent aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale. Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, Santé publique France a mis en place, en collaboration étroite avec l'Inspection médicale du travail (Direction Générale du Travail), un programme de surveillance des MCP depuis une vingtaine d'année. L'objectif de la surveillance des MCP est de fournir des indicateurs sur ces pathologies par population spécifique de salariés, définie notamment par profession ou par secteur d'activité. Elle permet également d'estimer la sous-déclaration des maladies professionnelles (MP) indemnisables et de fournir des éléments pour la révision ou l'extension des tableaux de MP. En **Nouvelle-Aquitaine**, ce programme est mené conjointement entre Santé publique France, l'Inspection médicale du travail de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et l'Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les résultats des deux quinzaines 2024 sont présentés dans cette plaquette.

### Eléments clés 2024

#### 2 Quinzaines en 2024

Du 10 au 21 juin 2024

Du 18 au 29 novembre 2024



**53 équipes médicales volontaires en santé travail** ont participé, soit un médecin du travail sur 10 en Nouvelle-Aquitaine.

**4 809 salariés vus** en consultation pendant les Quinzaines dont 70 % par un médecin du travail et 30 % par une infirmière en santé travail

Un **taux de signalement de 10 %**, en augmentation  
442 MCP signalées concernant 412 salariés



Signalement MCP



**3,9 % des salariés** présentent une affection de l'appareil locomoteur (ALM)

Affection de l'appareil locomoteur

**5,7 % des salariés** présentent une pathologie liée à la **souffrance psychique au travail**  
Une prévalence de 8,3 % chez les femmes



Souffrance psychique au travail



Parmi le tiers des MCP qui relèvent d'un tableau de MPI, **81 %** ne sont pas déclarées

## Méthode

Le programme MCP s'appuie sur un réseau d'équipes en santé au travail volontaires, qui signalent deux fois par an pendant deux semaines consécutives, appelées «Quinzaines», tous les cas de MCP observées au cours de leurs consultations et les agents d'exposition professionnelle associés (entre 1 et 3). Cette enquête respecte l'anonymat des salariés venus en consultation et des entreprises.

En Nouvelle-Aquitaine, les services de prévention et de santé au travail sollicités sont ceux du régime général (services interentreprises et autonomes), du régime agricole (MSA) et de la fonction publique.

Afin que la population des salariés vus par les services de prévention et de santé au travail soit représentative de la population salariée exerçant en Nouvelle-Aquitaine, des redressements sur le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe ont été appliqués. Toutes les estimations relatives aux salariés ont été redressées et sont présentées sous forme de pourcentage assorti d'un intervalle de confiance à 95 % et les effectifs indiqués sont bruts.

## Résultats des Quinzaines 2024

### Taux de participation et de signalement

#### > Participation d'une équipe médicale en santé travail sur dix

- 53 équipes médicales en santé au travail participantes
- Un taux de participation de **9,9 %**
- En augmentation de 29 % par rapport à 2023 (41 équipes médicales avaient participé)
- 59 % des équipes participantes exercent en services inter-entreprises, 24 % dans un service autonome, 10 % dans les services MSA et 7 % dans la fonction publique

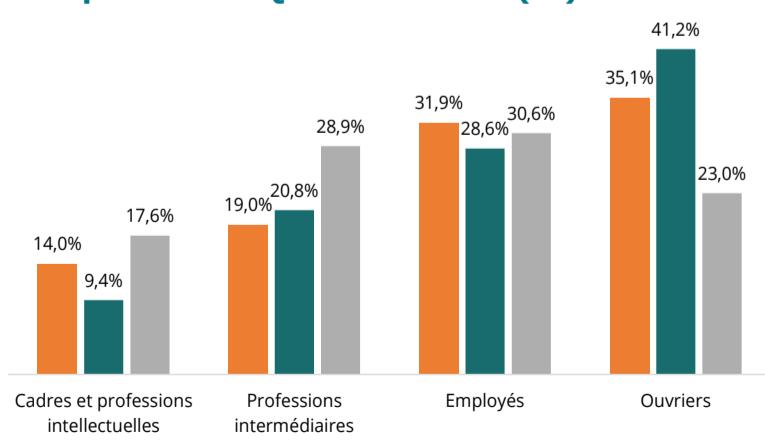
#### > 4 809 consultations en médecine du travail pendant les 2 Quinzaines par les équipes volontaires

- 70 % des salariés ont été vus par un médecin du travail et 30 % par un infirmier
- Les visites d'embauche représentent 30 % des situations, les visites périodiques 28 %, les visites de reprise ou de pré-reprise 20 %, les visites à la demande 19 % et les visites intermédiaires 4 %. Les infirmiers réalisent 45 % des visites d'embauche, 40 % des visites périodiques et 10 % des visites à la demande ; Ils effectuent également la majorité des visites intermédiaires (88 %)
- 44 % des salariés vus en visite sont des femmes (elles représentent 51 % des salariés, Insee RP2022), les moins de 25 ans représentent 11 % des visites tandis que les 55 ans ou plus 20 %, 84 % sont en CDI et 87 % exercent en secteur privé
- 41 % des salariés vus en visite sont ouvriers, 9 % des cadres tandis qu'ils représentent respectivement 23 % et 18 % des salariés de Nouvelle-Aquitaine (Insee RP2022) (cf graph. ci-dessous)
- Le secteur administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale est sous représenté dans les consultations en médecine du travail : 18 % des visites versus 36 % des salariés de Nouvelle-Aquitaine ; à l'inverse, celui de l'industrie représentant 24 % des visites est surreprésenté (12 % des salariés selon le RP2022)

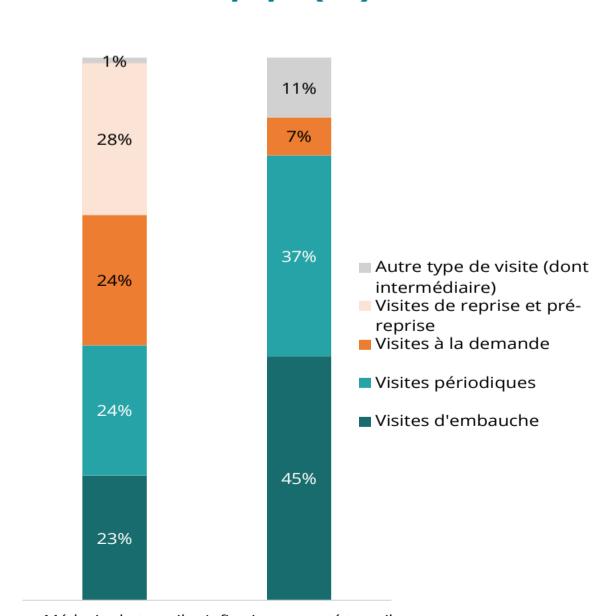
#### > Un taux de signalement de 10,2 % en augmentation (6,0 % en 2022 et 8,0 % en 2023)

- 412 salariés ont fait l'objet d'au moins un signalement au cours des Quinzaines 2024
- Les signalements restent plus élevés chez les femmes (13 %) que chez les hommes (8 %)
- Augmente avec l'âge : 2 % des moins de 25 ans vs 13 % chez les 45 ans et plus
- Plus fréquent lors des visites de reprise (14 %) et de pré-reprises (27 %) et lors des visites à la demande (20 %)
- Supérieur à 10 % dans les secteurs du commerce, de la santé humaine et l'action sociale (cf graph. p. suivante)

### Répartition des CSP des salariés exerçant en Nouvelle-Aquitaine, vus par les services de santé et de prévention et avec au moins un signalement de MCP pendant les Quinzaines 2024 (%)



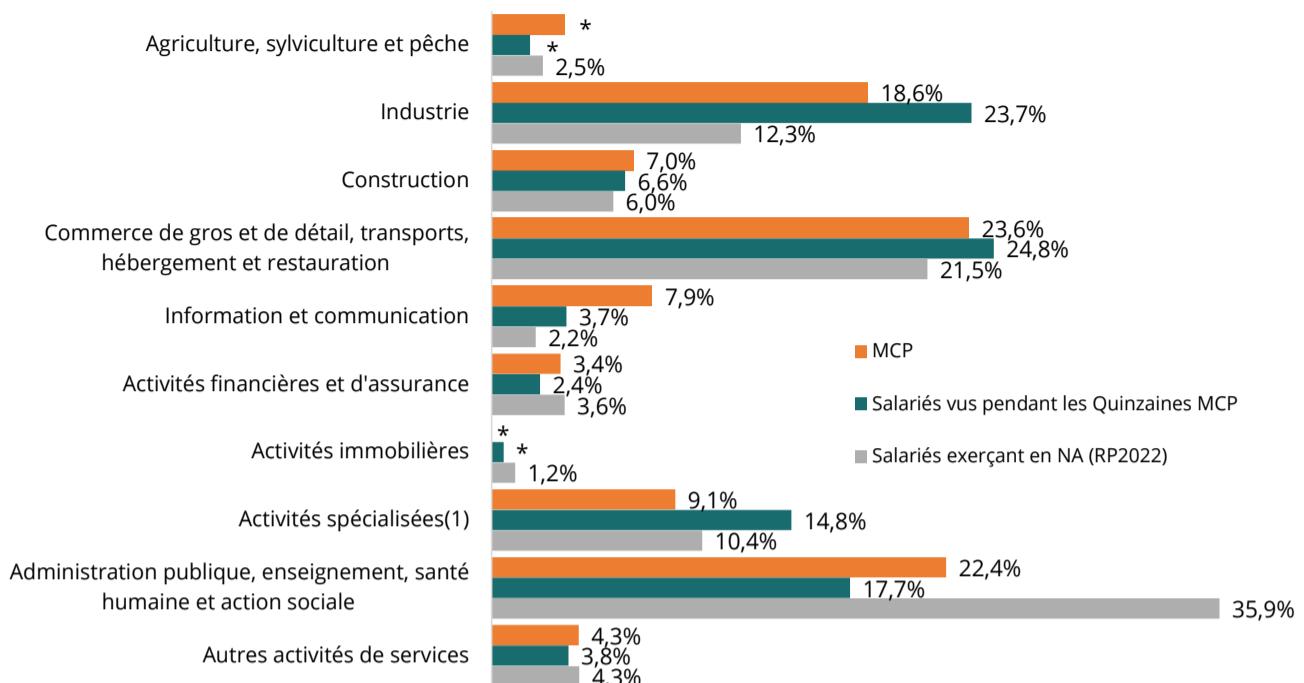
### Répartition des types de visite selon le membre de l'équipe (%)



Sources : MCP 2024 Nouvelle-Aquitaine, Insee RP 2022

Les maladies à caractère professionnel en Nouvelle-Aquitaine 2024

## Répartition des secteurs d'activités des salariés, exerçant en Nouvelle-Aquitaine, vus par les services de santé et de prévention et des signalements de MCP pendant les Quinzaines 2024 (%)



\* Note : Les secteurs d'activité pour lesquels l'effectif est inférieur à 5 au numérateur et/ou inférieur à 100 au dénominateur ne sont pas précisés.  
(1) Activités spécialisées, scientifiques, techniques, activités des services administratifs et de soutien.

Sources : MCP 2024 Nouvelle-Aquitaine, Insee RP 2022

## Les pathologies signalées en lien avec le travail

### Les Affections de l'appareil locomoteur (ALM)

	Prévalences redressées
<b>Hommes</b>	3,8 % [3,0;4,8]
<b>Femmes</b>	4,1 % [3,2;5,3]
<b>Ensemble</b>	3,9 % [3,3;4,7] <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Note de lecture : En ajustant les données MCP à la structure de la population salariée régionale, 3,9 % des salariés exerçant en Nouvelle-Aquitaine et vus par les services de santé au travail sont concernés par une ALM.

## Evolution des prévalences des ALM entre 2017 et 2024 par sexe (en % redressé et IC)



Note : Les IC ne sont pas disponibles pour 2017

Source : MCP 2024 Nouvelle-Aquitaine

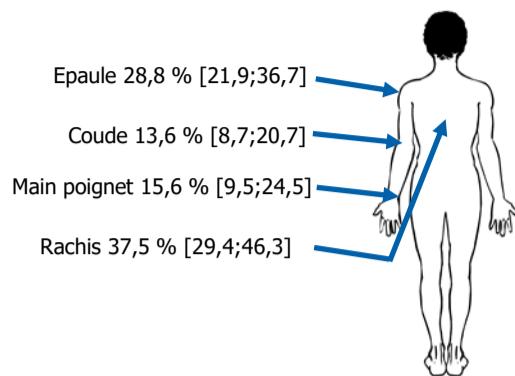


## Les Affections de l'appareil locomoteur (ALM)

### Répartition des ALM (en % redressé et IC)

- 87 % >** Troubles musculosquelettiques (TMS) [79;93]
  - ↳ **75 % >** TMS (hors syndrome du canal carpien) [67;82]
  - ↳ **12 % >** Syndrome du canal carpien [7;19]
- 6 % >** Arthroses [3;12]
- 7 % >** Autres [3;15]

### Répartition des principales localisations anatomiques des ALM (en % redressé et IC)

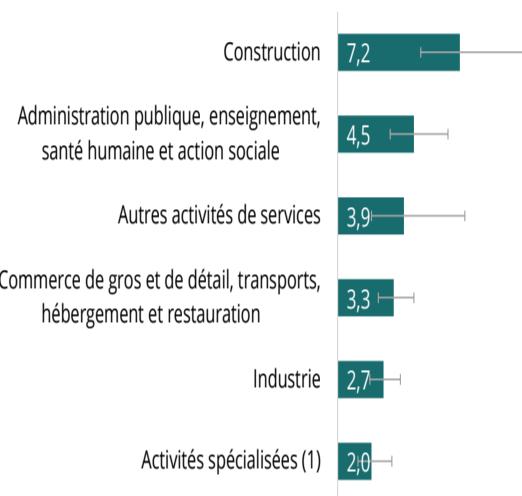


Seules les principales localisations sont représentées sur le schéma ci-dessus. Les autres localisations comprennent notamment bras/avant-bras (2,8 %), les membres inférieurs (0,9 %) ainsi que d'autres zones non détaillées (0,8 %).

### Agents d'exposition à l'origine des ALM (en % redressé et IC)

- 88 % >** Facteurs biomécaniques [80;93]
  - ↳ **54 % >** Les mouvements répétitifs [45;62]
  - ↳ **42 % >** Le travail avec force [34;50]
  - ↳ **26 % >** Les contraintes posturales [19;34]
- 11 % >** Agents physiques : vibrations, éclairage, bruit, ambiance thermique [34;50]
- 10 % >** Equipement, outil, machine et engin de travail [5;18]

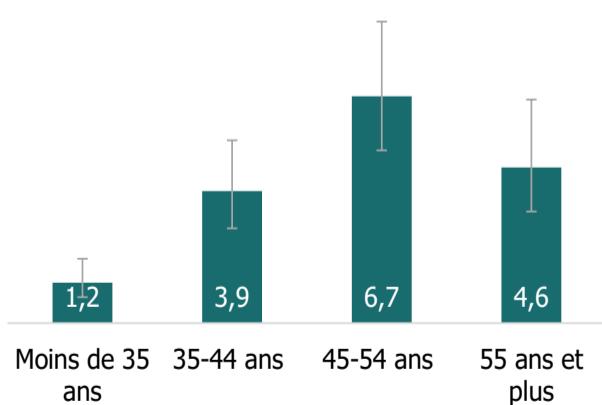
### Prévalence des ALM selon les secteurs d'activité (en % redressé et IC)



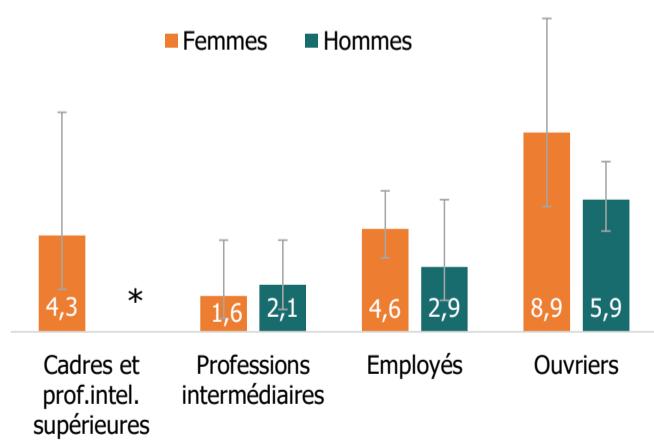
Note : Les secteurs d'activité pour lesquels l'effectif est inférieur à 5 au numérateur et/ou inférieur à 100 au dénominateur ne sont pas présentés.

(1) Activités spécialisées, scientifiques, techniques, activités des services administratifs et de soutien.

### Prévalence des ALM en lien avec le travail selon l'âge (en % redressé et IC)



### Prévalence des affections de l'appareil locomoteur (ALM) selon la catégorie socio-professionnelle et le sexe (en % redressé et IC)



\* : effectif inférieur à 5

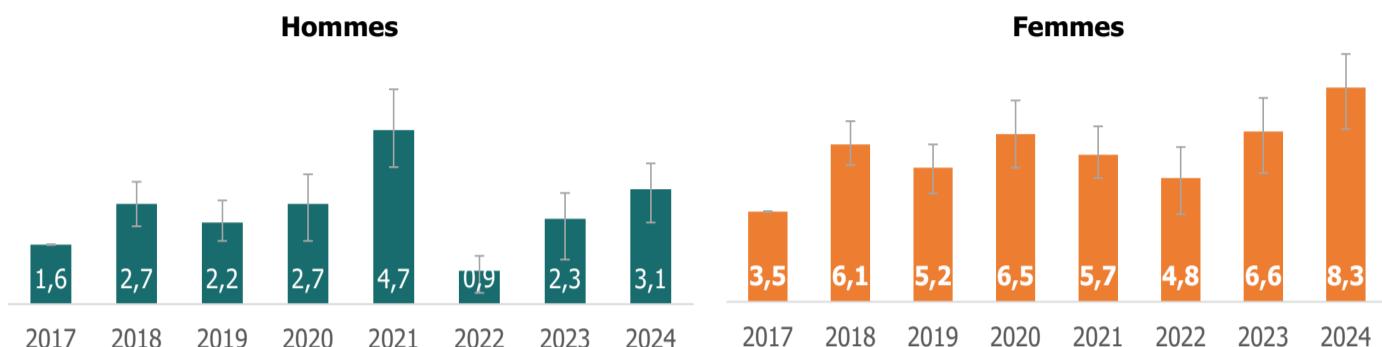
Source : MCP 2024 Nouvelle-Aquitaine



## La souffrance psychique en lien avec le travail

	Prévalences redressées
<b>Hommes</b>	3,1 % [2,4;4,0]
<b>Femmes</b>	8,3 % [7,0;9,9]
<b>Ensemble</b>	5,7 % [5,0;6,6]

### Evolution des prévalences de la souffrance psychique en lien avec le travail entre 2017 et 2024 par sexe (en % redressé et IC)



Note : Les IC ne sont pas disponibles pour 2017

### Agents d'exposition à l'origine de la souffrance psychique (en % redressé et IC)

**61 % >** Relations au travail et violence  
[53;68]

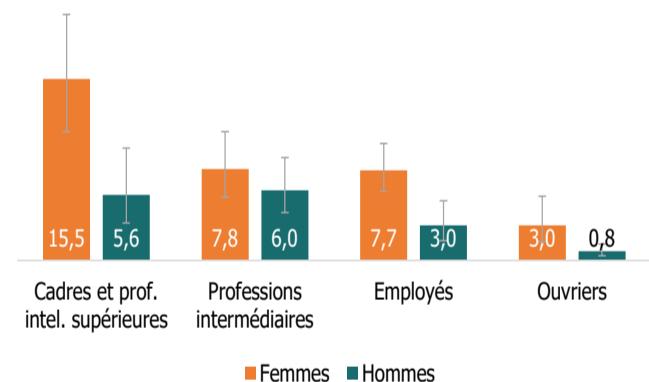
**51 % >** Organisation fonctionnelle de l'activité (management)  
[44;59]

**15 % >** Exigence inhérence à l'activité (horaires de travail, déplacements)

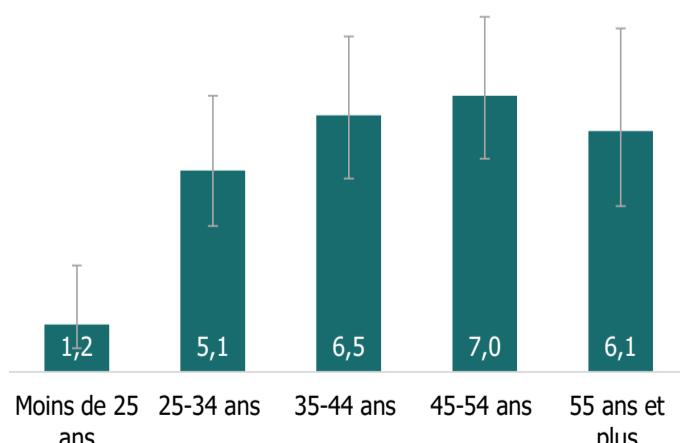
**7 % >** Etique personnelle, conflit de valeur

Note : 61% des agents d'exposition cités en lien avec la souffrance psychique concernent les relations au travail et violence. Chaque pathologie peut être liée à plusieurs agents d'exposition, le cumul des pourcentages est susceptible d'être supérieur à 100 %.

### Prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail selon la catégorie socio-professionnelle et le sexe (en % redressé et IC)

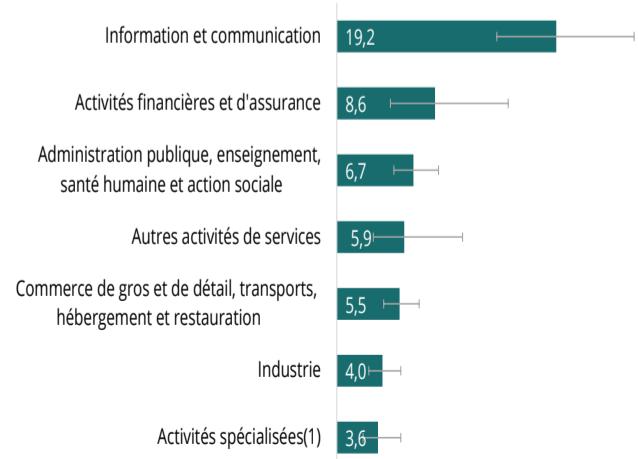


### Prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail selon l'âge (en % redressé et IC)



Source : MCP 2024 Nouvelle-Aquitaine

### Prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail selon les secteurs d'activités (en % redressée et IC)



Note : les secteurs d'activités, pour lesquels l'effectif est inférieur à 5 au numérateur et/ou inférieur à 100 au dénominateur, ne sont pas présentés.

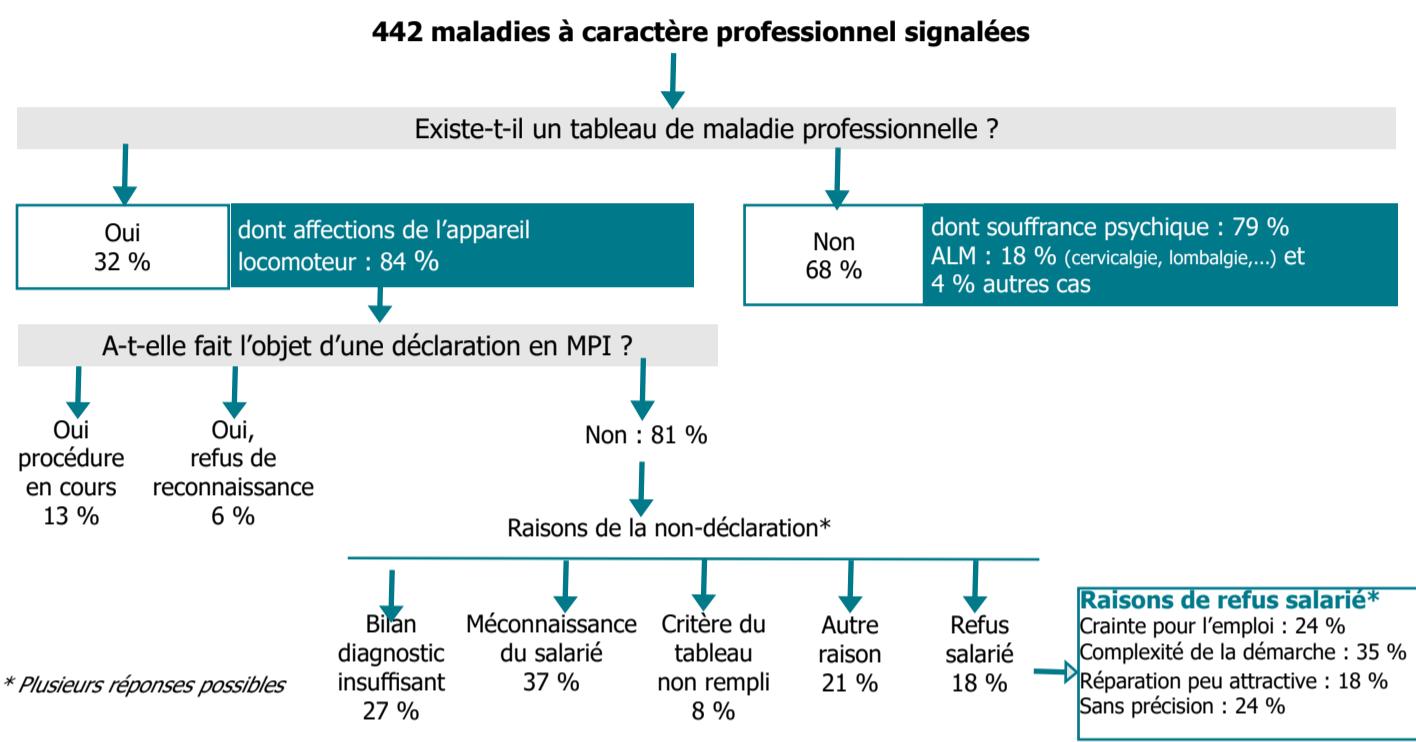
(1) Activités spécialisées, scientifiques, techniques, activités des services administratifs et de soutien.



## Les autres pathologies

	Prévalences redressées
Troubles de l'audition	0,4 [0,2;0,7]
Irritations et allergies	0,1 [0,05;0,2]
Maladies respiratoires	< 0,1 %

**Une pathologie signalée en MCP sur trois correspond à un tableau de MPI : environ 80 % ne sont pourtant pas déclarées en maladie professionnelle**



## Conclusion

Les données 2024 nous renseignent sur un taux de signalement qui croît pour la deuxième année consécutive : un salarié sur dix venu en consultation de santé au travail présente une maladie à caractère professionnel (6 % en 2022, 8 % en 2023 et 10 % en 2024). La prévalence de la souffrance psychique continue également d'augmenter avec près de 6 % des salariés venus en visite concernés et même 8 % chez les femmes ; comme déjà constaté dans les Quinzaines précédentes, les cadres sont particulièrement affectés. La prévalence de la souffrance psychique est ainsi supérieure de deux points à celle des affections de l'appareil locomoteur (ALM) parmi les salariés. Les relations au travail et le management sont les 2 principaux motifs associés à la souffrance au travail.

La prévalence des ALM, en lien avec le travail et non reconnues au moment de la visite, est deux fois moins élevée que celle de la souffrance psychique en 2024. D'autres pathologies sont également identifiées dont les troubles de l'audition, 17 cas rapportés (dont 16 chez les hommes) durant la Quinzaine.

A noter que ces résultats 2024 sont encourageants en termes de participation puisque 10 % des médecins et équipes pluridisciplinaires de santé au travail ont participé, alors que seuls 7 % participaient aux Quinzaines depuis 2021. Seul l'investissement des équipes en santé au travail dans ce dispositif de veille sanitaire garantit de pouvoir disposer du suivi des maladies à caractère professionnel non indemnisées et notamment celles qui concernent la souffrance psychique.

Nous **remercions** chaleureusement l'ensemble des médecins du travail, des collaborateurs médecins et des infirmiers (ères) qui ont participé aux Quinzaines 2024, ainsi que les assistant(e)s qui se mobilisent pour ce programme.

### Définitions

**Le taux de signalement** correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les Quinzaines.

**La prévalence d'une pathologie signalée** en MCP correspond au nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines.

## Pour en savoir plus

Dossier thématique MCP sur le site de Santé publique France : [www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel](http://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel)

Observatoire cartographique de Santé publique France : Odisse (Open data des indicateurs en santé) : <https://odisse.santepubliquefrance.fr/page/accueil/>

Site de l'ORS Nouvelle-Aquitaine : [www.ors-na.org](http://www.ors-na.org)

Site de la DREETS Nouvelle-Aquitaine : [www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr)

### Dernières publications nationales

> **Guide méthologique du programme de surveillance des MCP, Décembre 2024, 49p.**  
<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/programme-de-surveillance-des-maladies-a-caractere-professionnel-mcp-.guide-methodologique>

> **Les conducteurs de poids lours, de transport en commun et livreurs sont-ils à risque d'affections du membre supérieur ?** Archives des Maladies Professionnelles et de l'environnement, 2024, vol.85,n°6, article 102765